

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 01.05.0713

1. Code d'identification unique du Produit type :
DALPLOTS 12
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 :
Voir étiquette Marquage CE
3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :
Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 : REHAU – Place Cissey – 57343 Morhange Cedex
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Non applicable**
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 : **Système 3**
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée : **Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3. Il a délivré les rapports d'essais correspondants.**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : **Sans Objet**
9. Performances déclarées :
 - selon tableau ci-après
 - lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : **Non applicable**
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.


.....
Alain Thuet
Directeur de Division Equipement Technique du Bâtiment

Morhange, le 15/06/2013

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles selon EN 13163:2012 - Usage prévu : Isolation thermique des bâtiments	
Designation commerciale	DALPLOTS 12
Reaction au feu	Euroclasses
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau
Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié
	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011
Indice de l'isolation directe au bruit dynamique	Raie dynamique
Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)	Raieur dynamique
	Epaisseur, d
	Compressibilité
Résistance thermique	Résistance thermique
	0,75 2,40 m ² .KW
	0,034 W/ m ² .K
Résistance à la compression	Contrainte en compression à 10% de déformation
	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiques
Résistance à la traction / flexion	Résistance à la flexion
	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces
Durabilité de la résistance à la compression contre le vieillissement / la dégradation	Durabilité de la réaction au feu contre la chaleur, le vieillissement climatique, le vieillissement / la dégradation
	Résistance thermique
	(2)
Durabilité de la résistance à la compression contre le vieillissement / la dégradation	Conductivité thermique
	Caractéristiques de durabilité
	Fluage en compression
Durabilité de la résistance à la compression contre le vieillissement / la dégradation	Résistance aux effets du gel / dégel
	Réduction de l'épaisseur à long terme
	NPD (*)

(*) NPD : pas de performance déclarée
 (1) Selon EN 13163 : les performances en réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.
 (2) Selon EN 13163 : la conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.